

Invitation

54^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Vendredi 28 avril 2017 à 10h15 (ouverture des portes à 9h 15)
Salle San Francisco au Congress Center Messe Basel à Bâle

Ordre du jour

1. Rapport annuel, comptes annuels et comptes du groupe pour l'exercice 2016
2. Décharge
3. Répartition du bénéfice résultant du bilan
4. Modifications des statuts
 - 4.1 Réduction du capital par annulation d'actions rachetées
 - 4.2 Capital autorisé
5. Élections
 - 5.1 Membres et président du conseil d'administration
 - 5.1.1 Andreas Burckhardt (membre et président lors d'un même vote)
 - 5.1.2 Andreas Beerli
 - 5.1.3 Georges-Antoine de Boccard
 - 5.1.4 Christoph B. Gloor
 - 5.1.5 Karin Keller-Sutter
 - 5.1.6 Werner Kummer
 - 5.1.7 Hugo Lasat
 - 5.1.8 Thomas Pleines
 - 5.1.9 Marie-Noëlle Venturi - Zen-Ruffinen
 - 5.1.10 Thomas von Planta
 - 5.2 Comité de rémunération
 - 5.2.1 Georges-Antoine de Boccard
 - 5.2.2 Karin Keller-Sutter
 - 5.2.3 Thomas Pleines
 - 5.2.4 Marie-Noëlle Venturi - Zen-Ruffinen
 - 5.3 Représentant indépendant
Christophe Sarasin
 - 5.4 Organe de révision
Ernst & Young AG
6. Rémunérations
 - 6.1 Rémunération du conseil d'administration
 - 6.2 Rémunération de la direction du groupe
 - 6.2.1 Rémunération fixe
 - 6.2.2 Rémunération variable

Ordre du jour

1. Rapport annuel, comptes annuels et comptes du groupe pour l'exercice 2016

Proposition

Le conseil d'administration propose l'approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes du groupe pour l'exercice 2016.

2. Décharge

Proposition

Le conseil d'administration propose d'accorder la décharge aux membres du conseil d'administration et aux personnes chargées de la gestion de l'entreprise.

3. Répartition du bénéfice résultant du bilan

Proposition

Le conseil d'administration propose de répartir le bénéfice résultant du bilan comme suit:

Bénéfice annuel 2016	CHF	289 202 029.24
Report de bénéfice de l'exercice précédent	CHF	<u>395 199.00</u>
Bénéfice résultant du bilan	CHF	289 597 228.24
Affectation aux réserves libres	CHF	- 29 000 000.00
Dividende	CHF	<u>- 260 000 000.00</u>
Report sur nouvel exercice	CHF	597 228.24

La somme des dividendes de 260 000 000 CHF correspond à un dividende brut de 5.20 CHF par action, ou de 3.38 CHF par action après déduction de l'impôt anticipé de 35 %.

4. Modifications des statuts

4.1 Réduction du capital par annulation d'actions rachetées

Proposition

Le conseil d'administration propose de

- a) réduire le capital-actions de la société, s'élevant jusqu'ici à 5 000 000 CHF, de 1 200 000 CHF par l'annulation de 1 200 000 propres actions d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune pour atteindre 4 880 000 CHF;
- b) constater que les créances sont entièrement couvertes même après la réduction du capital-actions; et ainsi
- c) modifier l'art. 3 al. 1 des statuts comme suit (modifications en bleu clair):
«Le capital-actions s'élève à 4 880 000 CHF ~~5 000 000 CHF~~, divisé en 48 800 000 ~~50 000 000~~ actions nominatives d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune, intégralement libérées.»

Explications

La Bâloise Holding SA a racheté un peu plus de 1,2 million d'actions de ses actionnaires à travers des programmes de rachat d'actions dans les années 2006 et 2015/2016. Il est proposé que 1,2 million de propres actions soient désormais annulées par une réduction du capital. Conformément au rapport d'audit disponible au siège principal du groupe du 17 mars 2017 de Ernst & Young AG, Bâle, les créances sont entièrement couvertes même après une telle réduction du capital-actions.

4.2 Capital autorisé

Proposition

Le conseil d'administration propose d'adapter l'art. 3 al. 4 des statuts comme suit (modifications en bleu clair):

«Le conseil d'administration peut, d'ici au ~~28 avril 2019~~ **30 avril 2017**, augmenter le capital-actions de 500 000 CHF au maximum par le biais de l'émission d'au maximum 5 000 000 actions nominatives d'une valeur nominale de 0.10 CHF chacune, qui devront être entièrement libérées. Les augmentations de capital par prise ferme et les augmentations partielles sont admises. Le conseil d'administration détermine la date d'émission des nouvelles actions, le prix d'émission, le mode de libération, les conditions d'exercice des droits de souscription, ainsi que la date d'entrée en jouissance du dividende. L'acquisition d'actions nominatives par l'exercice de droits de souscription et tout transfert subséquent des nouvelles actions sont soumis aux restrictions d'inscription énoncées à l'art. 5 des statuts. Le conseil d'administration peut supprimer le droit de souscription des actionnaires et l'attribuer à des tiers si les nouvelles actions sont utilisées pour la fusion avec une société, la reprise d'entreprises, de parties d'entreprises ou de participations, ou pour le financement ou le refinancement de transactions analogues. Les actions nominatives pour lesquelles des droits de souscription ont été accordés mais non exercés devront être mises en vente aux conditions du marché.»

Explications

Lors des assemblées générales ordinaires de 2011, 2013 et 2015, nos actionnaires ont prolongé ou renouvelé de deux ans le capital autorisé constitué lors de l'assemblée générale ordinaire de 2009. Il est proposé que l'autorisation, qui devait prendre fin le 30 avril 2017, soit, en raison de la nouvelle modification des statuts, prolongée de deux années supplémentaires, jusqu'au 28 avril 2019. Le capital autorisé renforce la flexibilité financière, notamment afin de pouvoir en cas de besoin profiter d'opportunités de croissance rentables. Les conditions cadres restent inchangées.

5. Élections

5.1 Membres et président du conseil d'administration

Proposition

Le conseil d'administration propose la réélection de Andreas Burckhardt (également comme président du conseil d'administration lors du même vote), Andreas Beerli, Georges-Antoine de Boccard, Christoph B. Gloor, Karin Keller-Sutter, Werner Kummer, Hugo Lasat, Thomas Pleines, Marie-Noëlle Venturi - Zen-Ruffinen ainsi que l'élection de Thomas von Planta comme membres du conseil d'administration pour un mandat d'une durée d'un an jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante.



5.1.1 Andreas Burckhardt

(1951, de nationalité suisse, docteur en droit, avocat) est membre du conseil d'administration depuis 1999 et son président depuis le 29 avril 2011. Il a étudié la jurisprudence aux universités de Bâle et de Genève. Il a travaillé de 1982 à 1987 au service juridique de la Fiduciaire Fides et occupé de 1988 à 1994 le poste de secrétaire général de Baloise Group. De 1994 à avril 2011, il a été le directeur de la Chambre de commerce des deux Bâle et œuvré à ce titre au

sein de plusieurs organes dirigeants d'organismes économiques nationaux et régionaux. Andreas Burckhardt a occupé de 1981 à 2011 diverses fonctions au niveau politique dans le canton de Bâle-Ville et a siégé au Grand Conseil de 1997 à 2011 (dont il a été le président en 2006/2007). Il est membre du conseil d'administration de la société Carl Spaeter SA. Il est en outre le président du conseil de direction de l'Institut Tropical et de Santé Publique Suisse à Bâle. Andreas Burckhardt est membre du comité directeur d'économiesuisse et siège au comité directeur de l'Association patronale de Bâle et de l'association Regio Basiliensis. Andreas Burckhardt est président du conseil d'administration de Baloise Group, non exécutif.

Le conseil d'administration propose la réélection d'Andreas Burckhardt comme président et membre du conseil d'administration lors du même vote.



5.1.2 Andreas Beerli

(1951, de nationalité suisse, docteur en droit) est membre du conseil d'administration depuis 2011. Il a étudié le droit à l'Université de Bâle. Il a travaillé dès 1979 pour Swiss Re comme souscripteur pour le marché allemand. De 1985 à 1993, il a occupé plusieurs fonctions de management au sein de Baloise Group, avec comme mission principale le suivi de différentes unités implantées à l'étranger.

Il a ensuite rejoint Swiss Re où il a été dès 2000 membre de la direction du groupe, d'abord aux USA en qualité de responsable de Swiss Re Americas et enfin à Zurich comme Chief Operating Officer pour l'ensemble du groupe. Depuis 2009, il est conseiller indépendant et siège aux conseils d'administration et commissions consultatives de diverses entreprises et organisations professionnelles. Andreas Beerli est membre du conseil d'administration de la société Ironshore Europe Inc., à Dublin, de l'Advisory Board d'Accenture Suisse et président du Swiss Advisory Council de l'American Swiss Foundation. Il est indépendant et membre non exécutif.



5.1.3 Georges-Antoine de Boccard

(1951, de nationalité suisse, docteur en médecine) est membre du conseil d'administration depuis 2011. Il a étudié la médecine à l'Université de Genève. Depuis 1987, il exerce la profession de chirurgien urologue à titre indépendant à Genève. Le docteur Georges-Antoine de Boccard est président du conseil d'administration de la société Stellaria Holding SA ainsi que des sociétés de gestion de fortune Citadel Finance SA et GPP-Gestion Patrimoniale Personnalised SA.

Il est membre du conseil d'administration de Swiss International Prostate Center SA et il a présidé de 2005 à 2006 la Société suisse d'Urologie. Il est membre de la Société suisse d'Urologie, de l'European Association of Urology ainsi que d'autres organismes et associations de caractère médical. Le docteur Georges-Antoine de Boccard est indépendant et membre non exécutif.



5.1.4 Christoph B. Gloor

(1966, de nationalité suisse, économiste d'entreprise ESCEA) est membre du conseil d'administration depuis 2014. Il est depuis novembre 2015 membre du comité de direction de la Notenstein La Roche Banque Privée SA à Saint-Gall. Il a été auparavant le président de la direction de la banque privée bâloise La Roche & Co SA. Avant d'entrer à la banque La Roche & Co SA en 1998, il a travaillé à la Société de Banque Suisse et chez Vitra (International). Christoph

B. Gloor a présidé de novembre 2013 à février 2015 l'Association de Banques Privées Suisses et a été, de septembre 2013 à février 2015, membre du conseil d'administration de l'Association suisse des banquiers. Il est depuis 2016 membre du comité de l'Association des banques bâloises. Il est indépendant et membre non exécutif.



5.1.5 Karin Keller-Sutter

(1963, de nationalité suisse, traductrice et interprète de conférence diplômée, formation post-diplôme en pédagogie) est membre du conseil d'administration depuis 2013. Elle a été membre du Conseil cantonal de Saint-Gall et présidente du PLR du canton de Saint-Gall à partir de 1996 et a été élue membre du gouvernement cantonal de Saint-Gall en 2000. Elle a été en charge, jusqu'en mai 2012, du Département de la sécurité et de la justice et a été présidente du

gouvernement en 2006/2007, puis en 2011/2012. Depuis l'automne 2011, elle est conseillère aux États. Karin Keller-Sutter a fait partie du conseil d'administration de NZZ Medien-gruppe jusqu'en avril 2016. Elle est membre du conseil d'administration de la caisse de pension ASGA. De plus, elle préside le conseil d'administration de Pensimo Fondsleitung AG ainsi que la fondation de placement Pensimo. Elle est présidente de la Swiss Retail Federation et siège au comité directeur de l'Union patronale suisse. Elle est indépendante et membre non exécutif.



5.1.6 Werner Kummer

(1947, de nationalité suisse, ingénieur diplômé EPF, MBA Insead) est membre du conseil d'administration depuis 2000 et vice-président du conseil d'administration depuis 2014. De 1990 à 1994, il a présidé la direction de la société Ascenseurs Schindler SA, puis été membre jusqu'en 1998 de la direction du groupe Schindler, en charge de la région Asie-Pacifique. Il a fait partie jusqu'en 2013 de la commission de surveillance de Schindler Deutschland Holding GmbH. De 1998 à 2004, il a présidé la direction du groupe de Forbo Holding SA. Werner Kummer est consultant en entreprise indépendant, président du conseil d'administration de la société Gebrüder Meier SA et membre de diverses commissions de surveillance de sociétés non cotées en Bourse, en Suisse et à l'étranger, ainsi que membre du comité directeur de la Chambre de commerce zurichoise. Il est indépendant et membre non exécutif.



5.1.7 Hugo Lasat

(1964, de nationalité belge, Master en Sciences économiques, Master en Finance) est membre du conseil d'administration depuis 2016. Depuis 2011, il est le CEO de Degroof Petercam Asset Management (auparavant, Petercam Institutional Asset Management) dont le siège est à Bruxelles. Il a exercé auparavant différentes fonctions dirigeantes, dont celle de CEO d'Amonis Pension Fund et de Candriam Investors Group (anciennement Dexia Asset Management). Il est professeur invité à la Haute école-Université de Bruxelles (HUBrussel) et de la VIVES University College, président de l'Association belge des Asset Managers (BEAMA), membre du conseil d'administration de la Fédération belge du secteur financier (Febelfin) et membre du Comité financier de la Croix-Rouge de Belgique et de la Fondation Roi Baudouin. Il est indépendant et membre non exécutif.



5.1.8 Thomas Pleines

(1955, de nationalité allemande, avocat) est membre du conseil d'administration depuis 2012. De 2003 à 2005, il a été CEO et délégué du conseil d'administration d'Allianz Suisse, à Zurich et, de 2006 à 2010, président du directoire de la société Allianz Versicherungs-AG, à Munich, ainsi que membre du directoire d'Allianz Allemagne SA, à Munich. De 1998 à 2013, Thomas Pleines a été membre du conseil de surveillance de la société Bilfinger SE à Mannheim. Depuis 2011,

il est le président des conseils présidentiels de DEKRA e.V., à Stuttgart, et de DEKRA e.V., à Dresde, ainsi que président des conseils de surveillance de DEKRA SE, à Stuttgart, et de SÜDVERS Holding GmbH & Co. KG, à Au, près de Fribourg-en-Brisgau. Il est indépendant et membre non exécutif.



5.1.9 Marie-Noëlle Venturi-Zen-Ruffinen

(1975, de nationalité suisse, Professeur, docteur en droit, avocate) est membre du conseil d'administration depuis 2016. Elle est titulaire d'un doctorat en droit, d'un Master en Droit et d'un Master ès Lettres (Philosophie) de l'Université de Fribourg. Elle est avocate et Professeure titulaire à la Faculté d'Economie et de Management de l'Université de Genève, où elle enseigne notamment le droit des sociétés. Jusqu'en 2012, Marie-Noëlle Venturi - Zen-Ruffinen était

associée du cabinet d'avocats Tavernier Tschanz à Genève, dont elle est depuis Of Counsel. Elle est Présidente de la fondation Swiss Board Institute et membre du Comité directeur de l'association Swiss Institute of Directors. Elle est indépendante et membre non exécutif.



5.1.10 Thomas von Planta

(1961, de nationalité suisse, docteur en droit, avocat) est appelé à être élu au conseil d'administration. Il est le fondateur et le gérant de CorFinAd AG, une entreprise spécialisée en matière de conseil pour les transactions de fusion-acquisition et les financements sur les marchés des capitaux. Il fait partie du conseil d'administration de la société Bellevue Group SA (depuis 2007), Banque au Bellevue SA et Bellevue Asset Management SA (depuis 2012) et est, depuis mars 2015, président du conseil d'administration de ces sociétés. Il a travaillé auparavant pendant environ dix ans chez Goldman Sachs à Zurich, Francfort et Londres ainsi que, entre 2002 et 2006, comme responsable a.i. Investment Banking et responsable Corporate Finance pour le groupe Vontobel à Zurich. Il est indépendant et sera membre non exécutif.

5.2 Comité de rémunération Proposition

Proposition

Le conseil d'administration propose d'élire les membres ci-après du conseil d'administration comme membres du comité de rémunération pour un mandat d'une durée d'un an jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante:

- 5.2.1 Georges-Antoine de Boccard
- 5.2.2 Karin Keller-Sutter
- 5.2.3 Thomas Pleines
- 5.2.4 Marie-Noëlle Venturi - Zen-Ruffinen

5.3 Représentant indépendant

Proposition

Le conseil d'administration propose d'élire Christophe Sarasin, avocat, comme représentant indépendant pour un mandat d'une durée d'un an jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante.

5.4 Organe de révision

Proposition

Le conseil d'administration propose d'élire Ernst & Young AG, Bâle, en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2017.

6. Rémunérations

6.1 Rémunération du conseil d'administration

Proposition

Le conseil d'administration propose de fixer le montant total de la rémunération du conseil d'administration pour le prochain exercice 2018 à 3,265 millions de CHF.

Explications

Le président du conseil d'administration exerce son mandat à temps plein et bénéficie d'une rémunération fixe (1 320 000 CHF). Il n'a pas droit à une rémunération variable et ne reçoit donc ni une rémunération liée à la performance, ni une allocation issue du Performance Pool, ni une allocation du PSU. Les membres du conseil d'administration reçoivent une rémunération fixe pour leur collaboration au sein du conseil d'administration (125 000 CHF), ainsi que pour les fonctions supplémentaires qu'ils assument dans les comités du conseil d'administration (70 000 CHF pour la présidence, 50 000 CHF pour les membres). Cette rémunération n'est pas liée à l'atteinte d'objectifs de résultat ou de performance spécifiques. Les montants tiennent compte de la responsabilité et de la charge de travail des différentes fonctions et sont inchangés depuis 2008.

Des chiffres détaillés portant sur les années précédentes et les montants à attribuer à chaque membre du conseil d'administration figurent dans le rapport de rémunération aux pages 92–93 du rapport de gestion 2016.

La rémunération pour l'exercice 2018 comprend les cotisations légales que l'employeur est tenu de verser aux assurances sociales étatiques. Dans le cadre du régime de rémunération en vigueur, ni le président ni les membres du conseil d'administration n'ont droit à des cotisations à la caisse de pension et de telles cotisations ne sont pas versées au président ni aux membres du conseil d'administration.

Exercice	Honoraires de base rémuné- ration	Honoraires de comité	Cotisations légalés aux assurances sociales	Total	
2017	2 445 000	790 000	29 830	3 264 830	Approuvée par l'AG 2016
dont le président du CA	1 320 000	–	–	1 320 000	
dont les autres membres du CA	1 125 000	790 000	29 830	1 944 830	
2018	2 445 000	790 000	29 830	3 264 830	Proposition à l'AG 2017
dont le président du CA	1 320 000	–	–	1 320 000	
dont les autres membres du CA	1 125 000	790 000	29 830	1 944 830	

montant en CHF

6.2 Rémunération de la direction du groupe

La systématique propre à la rémunération destinée à la direction du groupe n'a pas changé par rapport à l'année précédente. Elle repose sur les dispositions de la directive sur la rémunération édictée par le conseil d'administration et sur le règlement de rémunération. Elle se compose d'une rémunération fixe (salaire de base versé en espèces) et d'une rémunération variable. La rémunération variable comprend le Performance Pool et les Performance Share Units.

Le montant du Performance Pool est fixé ex post par le comité de rémunération. Les indicateurs suivants sont notamment pris en considération dans le cadre d'une analyse systématique: résultat du groupe, risques pris, évolution du cours de l'action par rapport aux concurrents, mise en œuvre de la stratégie, etc. La performance individuelle des membres de la direction du groupe est également valorisée et prise en considération pour l'allocation. La valeur escomptée du Performance Pool s'élève normalement à 60 % du salaire de base. Cette valeur peut, en fonction de la performance individuelle et de l'entreprise, être inférieure ou supérieure, au maximum toutefois équivalente à 90 % du salaire de base.

Les Performance Share Units (PSU) permettent aux membres de la direction du groupe de participer à l'évolution de la valeur de l'entreprise et sont un instrument servant à les lier durablement à l'entreprise. Les PSU sont versés sous forme de droits. Pour son approbation, le montant déterminant est le montant qui correspond à la valeur de ces droits au moment de leur attribution. La valeur de ces droits après 3 ans (c'est-à-dire à l'échéance de la période de performance) dépend de l'évolution du cours de l'action de la Bâloise Holding SA:

- Le facteur utilisé pour convertir les PSU en actions est calculé sur la base de l'évolution de l'action de la Bâloise Holding SA par rapport aux actions des compagnies d'assurances qui figurent dans le STOXX 600 Europe Insurance Index. Il peut fluctuer entre 0,5 et 1,5.
- La valeur du nombre d'actions calculé ainsi dépend du niveau du cours de l'action de la Bâloise Holding SA au moment de la conversion (donc 3 ans après attribution des Performance Share Units).

Il résulte du Performance Pool (normalement 60 %, mais au maximum 90 % du salaire de base) et des Performance Share Units (40 % du salaire de base) une valeur escomptée de rémunération variable de 100 %, pouvant atteindre au maximum 130 % du salaire de base.

① La somme totale pour la rémunération fixe et ② la somme totale pour la rémunération variable, y compris les cotisations estimées de l'employeur à des institutions de prévoyance (caisse de pension, assurances sociales étatiques), sont soumises à l'assemblée générale pour approbation. Les montants soumis à approbation portent sur les périodes respectives suivantes: rémunération fixe pour le prochain exercice 2018 et rémunération variable pour l'exercice en cours 2017.

	Rémunération fixe	Rémunération variable			Rémunération totale
	Salaire de base	Performance Pool	Performance Share Units	Total rémunération variable	
Valeur escomptée	100 %	60%	40 %	100 %	200%
Valeur maximale	100 %	90%	40 %	130 %	230%
	①			②	

6.2.1 Rémunération fixe de la direction du groupe

Proposition

Le conseil d'administration propose de fixer le montant total de la rémunération fixe destinée à la direction du groupe pour le prochain exercice 2018 à 4,043 millions de CHF.

Explications

Avec 4,043 millions de CHF, la rémunération fixe proposée pour la direction du groupe est inférieure de 380 000 CHF à celle de l'année précédente. Les salaires de base des nouveaux membres de la direction du groupe à partir du 1er mai 2017, Carsten Stolz (responsable de la division du groupe Finances) et Matthias Henny (responsable de la division du groupe Asset Management), s'élèvent à 500 000 CHF par an et sont ainsi inférieurs de 190 000 CHF aux salaires de base des membres sortants de la direction du groupe.

Les montants soumis pour approbation dans les points 6.2.1 et 6.2.2 de l'ordre du jour comprennent les cotisations estimées de l'employeur à des institutions de prévoyance (caisse de pension, assurances sociales étatiques). Si les taux de cotisation ou les seuils dans l'assurance sociale étatique augmentent, les montants de prévoyance proposés ici augmentent en conséquence.

Dans un souci de transparence, il est mentionné que la rémunération fixe pour les membres de la direction du groupe approuvée par l'assemblée générale en 2016 pour l'exercice 2017 qui s'élève à 4,522 millions de CHF augmentera au total au maximum de 0,8 million de CHF (y compris cotisations de prévoyance) conformément à l'art. 30 des Statuts de la Bâloise Holding SA, car la rémunération fixe est versée aux membres sortants de la direction du groupe conformément au contrat jusqu'à fin octobre 2017 et aux nouveaux membres de la direction du groupe à partir de début mai 2017.

montant en CHF	2017	2018
	Montant maximal	Montant maximal
– Rémunération fixe	3 651 000	3 271 000
– Cotisation aux institutions de prévoyance	870 765	771 565
Total rémunération fixe	4 521 765 Approuvée par l'AG 2016	4 042 565 Proposition à l'AG 2017
Total rémunération variable	4 671 043	4 471 515
Rémunération totale	9 192 808	8 514 080

6.2.2 Rémunération variable de la direction du groupe

Proposition

Le conseil d'administration propose de fixer le montant maximal de la rémunération variable destinée à la direction du groupe pour l'exercice en cours 2017 à 4,671 millions de CHF.

Explication

Pour l'exercice 2016, des rémunérations variables d'un montant total de 3,951 millions de CHF ont été versées à la direction du groupe, ce qui se situe dans le cadre du montant maximal de 4,840 millions de CHF approuvé par l'assemblée générale pour 2016. Des informations détaillées et les montants à attribuer à chaque membre de la direction du groupe pour 2016 figurent dans le rapport de rémunération aux pages 96–97 du rapport de gestion 2016.

La rémunération variable pour 2017 ne sera fixée qu'au début de l'année prochaine en tenant compte de différents critères, le critère primaire étant les résultats de l'exercice 2017. Le plafond des coûts de 4,671 millions de CHF, proposé par le conseil d'administration pour la rémunération variable 2017, est suffisant même en cas de très bon résultat annuel. La somme maximale proposée peut ne pas être atteinte, mais ne saurait être dépassée.

montant en CHF	2016		2017
	Montant maximal	Montant effectif	Montant maximal
– Rémunération variable	4 685 550	3 798 848	4 352 418
– Cotisation aux institutions de prévoyance	154 386	151 760	318 625
Total rémunération variable	4 839 936 Approuvée par l'AG 2016	3 950 608	4 671 043 Proposition à l'AG 2017
Total rémunération fixe	4 878 895	4 878 895	4 521 765
Rémunération totale	9 718 831	8 829 503	9 192 808

Remarques sur l'organisation

Droit de vote

Sont autorisés à voter lors de l'assemblée générale les actionnaires inscrits le 24 avril 2017, 10h00, au registre des actions avec un droit de vote. Pour des raisons d'ordre technique, aucune inscription dans le registre des actions ne sera possible après cette date.

Carte d'entrée et matériel de vote

Formulaire «Inscription / procuration / instructions»

La présente invitation est accompagnée d'un formulaire vous permettant de commander votre carte d'entrée personnelle et le matériel de vote. Ce même formulaire fait office de procuration au cas où vous souhaiteriez vous faire représenter à l'assemblée générale:

- **par le représentant indépendant (Christophe Sarasin, docteur en droit, associé du cabinet d'avocats et de notaires FROMER, à Bâle).** le représentant indépendant exercera le droit de vote conformément aux instructions qui lui auront été données. Veuillez retourner, dûment signée, la procuration en utilisant l'enveloppe ci-jointe, adressée à «Bâloise Holding AG Generalversammlung, z. Hd. Herrn Christophe Sarasin».
- **par un autre actionnaire:** son nom et son adresse doivent être inscrits sur le formulaire prévu à cet effet. Vous avez alors deux possibilités: transmettre le formulaire à l'actionnaire mandaté qui commande la carte d'entrée auprès du registre des actions, ou bien envoyer le formulaire au registre des actions, dans l'enveloppe ci-jointe adressée à «Bâloise Holding AG, Aktienregister», qui remettra directement la carte d'entrée à votre représentant.

Portail Internet «GVMANAGER ONLINE»

Vous pouvez également dès maintenant et jusqu'au 26 avril 2017, 6 h 00, commander votre carte d'entrée ou donner procuration et instructions au représentant indépendant sur Internet. Pour ce faire, veuillez vous rendre sur «GVMANAGER ONLINE» sur le site Internet www.baloise.com/assemblee-generale.

Vous trouverez votre code d'accès personnel sur le formulaire «Inscription / procuration / instructions» joint à cette invitation.

Veuillez observer les indications suivantes lors de l'utilisation du portail «GVMANAGER ONLINE»:

- Votre code personnel à usage unique n'est, pour des raisons de sécurité, valable que pour un seul accès. Il perd sa validité dès que vous avez transmis des instructions ou commandé une carte d'entrée et que vous quittez le portail.
- Tant que vous n'avez pas envoyé vos instructions ou votre commande de carte, le portail reste accessible avec le code à usage unique.
- Si vous souhaitez modifier vos données ultérieurement, vous pouvez demander un nouveau code à usage unique au registre des actions (aktienregister@baloise.com).
- Après l'envoi de la procuration, vous pourrez imprimer les instructions que vous avez données en cliquant sur «Vue impression».
- Si vos instructions nous parviennent par différentes voies, nous considérons que la date de la dernière déclaration de volonté est déterminante (date figurant sur le formulaire de procuration ou date d'utilisation du portail «GVMANAGER ONLINE»). En cas de dates identiques, les instructions transmises par voie électronique sont prises en compte. La commande électronique ou écrite d'une carte d'entrée prime dans tous les cas sur d'éventuelles instructions données antérieurement.
- Les conditions d'utilisation publiées sur «GVMANAGER ONLINE» s'appliquent.

Autres remarques relatives à la représentation et l'exercice du droit de vote

- Vous n'êtes pas autorisé à vous faire représenter par votre banque de dépôt (ni par un gestionnaire de fortune professionnel).
- Conformément à l'art. 16 des statuts, dans l'exercice du droit de vote, un actionnaire ne peut réunir sur sa personne plus d'un cinquième des actions donnant le droit de voter lors de l'assemblée générale.

Rapport de gestion

Vous trouverez en annexe le résumé du rapport de gestion dans lequel sont commentés la marche des affaires et les chiffres clés. Le rapport de gestion complet (disponible en anglais et en allemand) peut être commandé sur notre page Internet www.baloise.com/order. De plus, le rapport de gestion, le rapport concernant la réduction du capital ainsi que le procès-verbal de la dernière assemblée générale sont consultables à partir du 5 avril 2017, au siège de la compagnie, Aeschengraben 21, Bâle, et sont également, comme la présente invitation, disponibles sur le site Internet www.baloise.com.

Divers

- Nous vous prions de signaler tout changement d'adresse au registre des actions par écrit, par courrier (Bâloise Holding AG, Aktienregister, Postfach, CH-4002 Basel) ou par e-mail (aktienregister@baloise.com).
- Avant le début de l'assemblée générale, nous vous invitons à un café-croissant.
- Un apéritif richement garni vous sera offert à l'issue de la manifestation, au foyer du Congress Center.
- Après l'assemblée générale, une équipe de conseil informatique se tiendra à votre disposition au foyer du Congress Center pour répondre à toute question portant sur l'utilisation d'Internet ou de votre smartphone.

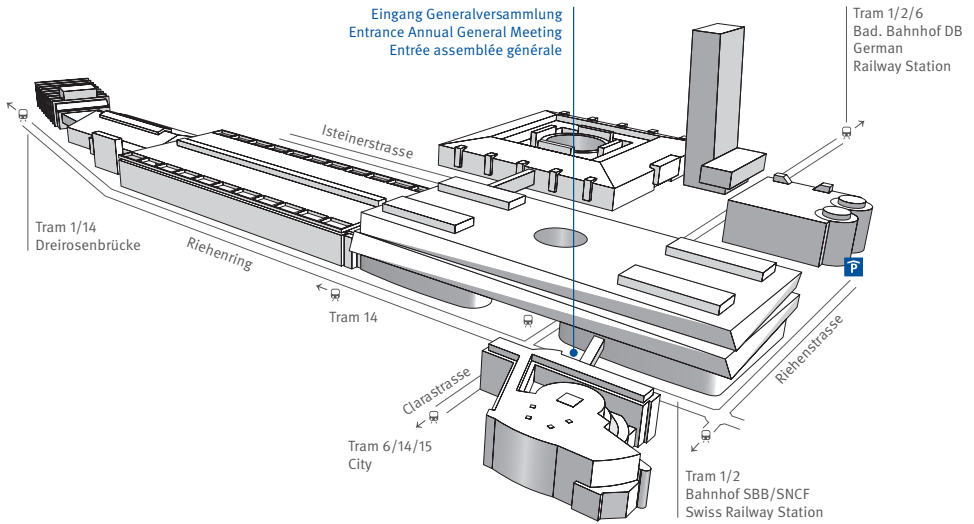
Bâle, le 4 avril 2017

Bâloise Holding SA
Au nom du conseil d'administration
Andreas Burckhardt, président

Annexes

- Résumé du rapport de gestion
- Formulaire «Inscription / procuration / instructions»
- Enveloppe-réponse «Bâloise Holding AG Generalversammlung, z. Hd. Herrn Dr. Christophe Sarasin»
- Enveloppe-réponse «Bâloise Holding AG, Aktienregister»

Plan d'accès: Messe Basel



Bâloise Holding SA
Secrétaire du conseil d'administration
Case postale, CH-4002 Bâle

Tél. +41 58 285 89 90
Fax +41 58 285 49 42
philipp.jermann@baloise.com

www.baloise.com